

AMENAGEMENT ET RENATURATION DE LA CAGNE - VISITE DES ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION

Accueil : Alexandra Maccario Chargée de mission « Environnement, Aménagement et Prospective » et Emmanuelle Delorme, Directrice du Cadre de Vie à la mairie de Cagnes-sur-mer

La mairie de Cagnes-sur-Mer a engagé un projet au long cours de renaturation de la Cagne pour laisser plus de place au cours d'eau et recréer un champ d'expansion de crues naturel. Considéré comme exemplaire, l'opération pilote de restauration de la trame verte et bleue en milieu urbain a bénéficié d'un financement européen (LIFE « Nature for City Life ou Nature en ville » porté par la Région et INTERREG) et a été aidée par l'Agence de l'Eau au titre des actions en faveur des milieux aquatiques¹. La démarche est intéressante car elle regroupe diverses actions qui se renforcent mutuellement et s'inscrivent dans une démarche incrémentale.

Problématique et genèse du projet

- Forte chenalisation du cours d'eau effectuée dans les années 60, liée à la réalisation de la sortie de l'autoroute et de la pénétrante ;
- Fin des années 70, besoin de développer du logement (arrivée des « pieds-noirs ») par de grands plans urbains réalisés « au fil de l'eau » ;
- 1995 : Rédaction d'un Livre blanc pour le projet d'enlèvement du chenal dans la partie non urbanisée de la Cagne longeant le parc des Canebiers ;
- Décision de principe pour le schéma directeur de la Cagne
- Fin 2020 : Lancement de l'étude pour la renaturation de la Cagne et la participation citoyenne (condition posée par l'Agence de l'eau)
- Juillet 2021 : Rendu du schéma directeur 2020-2040 pour la plaine urbaine littorale (la nature en ville) et le Val de Cagne (un parc naturel et agricole).
- 2021 : réalisation d'un petit livret pour évoquer l'opération de renaturation dans le cadre d'un projet européen associant Irlandais, Espagnols et Estoniens intéressés par la protection et la valorisation du patrimoine littoral débouchant sur une feuille de route pour renaturer la Cagne sur tout son long après la couverture ;

Les réalisations (2022 – 2023)



¹ 2 945 000€ TTC - Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional, à hauteur de 1 690 000 € HT, la Région SUD, CRET PACA, à hauteur de 240 000 € HT et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 40 000 € HT

- Première réalisation de mise en œuvre du schéma directeur : la déconstruction du chenal sur 200 m et l'adoucissement de la berge naturelle côté Parc des Canebiers permettant de rétablir l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau dont le lit au plus large est porté à 60m, représentant 1 ha, le long du parc de 2 ha des Canebiers l'objectif étant de réduire sa vitesse, de disposer d'un champ d'expansion de crues et de supports de vie pour la régénération de la biodiversité des milieux rivulaires et aquatiques. La rivière est libre de son cours, malgré quelques petits atterrissements, quand l'espace qui lui est donné est suffisant (au moins entre 15 et 20 m). Dans la partie aval, des poissons marins remontent la Cagne et une passe à anguilles a été installée. Le Baou au nord apporte une ventilation naturelle. A Coursegoules, le sol karstique paraît s'enfoncer mais la rivière se re-canalise dans les gorges de la Cagne et passé Vence, sort dans le Val de Cagne entouré de collines se répandant dans la plaine littorale.



- Renaturation avec plus de 3000 jeunes plants et 16 arbres de hautes tiges (18/20) plantés, principalement des essences locales et méditerranéennes (érable champêtre, aulne glutineux, frêne oxyphylle, chêne pubescent). 1600 boutures de saule (saule blanc, saule cendré, saule pourpre) réalisées.
- Réalisation d'une micro-forêt urbaine clôturée, à vocation de réserve de biodiversité, le long de l'autoroute à partir d'un bosquet de peupliers conservés et de nouvelles plantations réalisées de manière dense (3 unités/m² - cf. méthode d'Akira Miyawaki).
- La dé-chenalisation n'a pas pu avoir lieu dans le tronçon coincé entre les immeubles dans la partie aval du cours d'eau. Il est compliqué de végétaliser ces portions car il faut déboiter les réseaux ce qui nécessite des budgets. D'où l'idée de renaturer là où on peut avoir de l'ambition en cœur de ville (parc des Canebiers) et à l'estuaire, en rive gauche, désormais doté d'un parc perméable sans éclairage de 10 000 m² dont une réserve de 2500 m² de zone humide protégée par des ganivelles avec une mychorisation des sols sur un site anciennement occupé par la station d'épuration. Le parc, inauguré en septembre 2023, est interdit aux chiens et aux vélos. Il est doté de toilettes sèches. Un garde-parc assure la fermeture et l'ouverture du site. Le coût de cette opération s'est avéré plus onéreux que prévu (1,3 M € au lieu de 0,5 M € initialement envisagés).



- Un marché d'études a été lancé pour définir les outils et méthodes de sensibilisation de la population aux risques d'inondation dans le cadre du PAPI (plan d'action et de prévention des inondations).
- Synergies avec la dés-imperméabilisation des cours d'école (enrobé clair perméable pour favoriser l'infiltration) et la végétalisation des toits : 4 opérations pour le moment, une en 2022, une autre en 2023 et deux en 2024 (12/6 inauguration de l'école maternelle Renoir). Au début, l'initiative a rencontré quelques résistances parmi le personnel enseignant et quelques parents d'élèves (beaucoup de poussières en raison de la sécheresse). Pour les enfants, cela permet de développer les sens en étant en milieu naturel et le contact avec le vivant par la vue, le sentir, le goûter. Toutefois il faut plus de surveillance et d'entretien (recharge en copeaux et aération par brassage tous les mois). L'installation d'un système de récupérateurs des eaux pluviales en provenance des toits s'est révélée assez décevante (vaste citerne fermée, mais de capacité insuffisante pour l'arrosage sur plusieurs semaines et coûteuse d'entretien).
- Le plan alimentaire territorial entre sa phase opérationnelle et devrait être labellisé fin 2024 en niveau 2.

Perspectives

Un projet d'écoquartier en centre-ville est à l'étude en lieu et place du parking de la Vilette avec une dés-imperméabilisation (sol semi-perméable) à 40%. Un schéma directeur de la coulée bleue a été élaboré pour définir l'espace de bon fonctionnement de la rivière à la croisée avec l'écoquartier. Pour éviter l'étalement urbain, densification du cœur de ville. En projet : création d'un parking silo réversible le long de l'autoroute (« on enlève les voitures »), construction de nouveaux logements (la ville est carencée et doit acquitter 2 M €/an de pénalités) mais également végétalisation (prairies sèches sur les toits /expérimentation dans des bacs en parpaings de 50 cm de hauteur ; graminées, avec la quantité d'eau récupérée, pas d'entretien pour les copropriétés - Sopra nature) et désimperméabilisation.

A noter qu'en amont, dans le Val de Cagne des démolitions ont été effectuées (avec plus de 200 procédures d'expropriation). De nouveaux développements sont envisagés avec le soutien du Conseil départemental dans le cadre d'un Projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains PPEANP. Cette opération pourra déboucher sur des acquisitions foncières qui seront intégrés dans le domaine privé de la personne publique qui les aura acquis et utilisés en vue de la réalisation des objectifs définis par le programme d'action. L'ASPONA s'est prononcée en faveur du projet durant l'enquête publique, en mai 2024.

Avec les financements de l'UE et de la Région, montée en puissance : nouveaux outils fonciers et possibilité d'effectuer des acquisitions de terrains dans le Val de Cagne.